

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BAUMGARNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Françoise THOMAS et Dominique TRÉLA.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Sophie MARKOVIC à Christian GAILLARD, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 mars 2025	Le 31 mars 2025	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	37

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-03-14B – Budget annexe Maison du Terroir à Vellescot – Compte de gestion 2024

Rapporteur : Daniel FRÉRY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

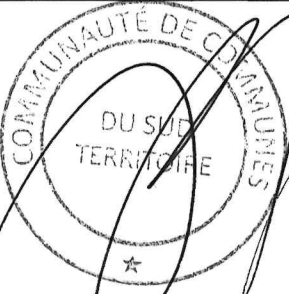
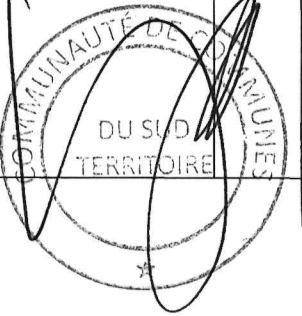
Vu la délibération 2024-03-14 C du 11 avril 2024 adoptant le Budget primitif 2024

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2024

Le Conseil communautaire, en l'absence de Jacques ALEXANDRE, Claude MONNIER et Dominique TRÉLA qui sont intéressés, décide :

- **D'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe de la maison du terroir à Vellescot pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le MERCREDI 23 AVR. 2025 Le Président, Le Président Christian RAYOT	Le Président, Le Président Christian RAYOT  
---	--

Résultats budgétaires de l'exercice

60008 - BACCST MAISON DU TERROIR

ID : 090-249000241-20250410-2025_03_14B-BF

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le



	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	34 300,00	24 120,00	58 420,00
Titres de recette émis (b)	70,00	13 723,50	13 793,50
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	70,00	13 723,50	13 793,50
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	34 300,00	24 120,00	58 420,00
Mandats émis (f)	12 634,60	13 768,23	26 402,83
Annulations de mandats (g)		44,73	44,73
Dépenses nettes (h = f - g)	12 634,60	13 723,50	26 358,10
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	12 564,60		12 564,60